

EXAMEN DES ASSISTANTS MATERNELS – SESSION 2021

CALENDRIER

QUAND ?	QUI...	FAIT QUOI...	ET OÙ ?
Du 02/11/2020 au 20/11/2020 à 17 h	VOUS...	vous pré-inscrivez... (voir la procédure d'inscription) (lire le zoom sur l'épreuve EP3)	sur https://ocean.siec.education.fr
	LE SIEC...	vous envoie par mail une confirmation à la fin de votre pré-inscription...	sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables/spams).
Le 25/11/2020 au plus tard, cachet de la poste faisant foi	VOUS...	imprimez votre confirmation de pré-inscription et vous l'envoyez avec les pièces justificatives...	à l'adresse : SIEC – DEP3 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX
Novembre 2020	LE SIEC...	met à disposition le modèle de fiches EP1 à rédiger par le candidat...	sur https://siec.education.fr
Janvier 2021	LE SIEC...	vous transmet les modalités pour l'envoi des fiches EP1 et du dossier EP3 (si choix AVEC PROJET REEL D'ACCUEIL)...	sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables/spams).
Le 03/03/2021 au plus tard, cachet de la poste faisant foi	VOUS...	renvoyez par courrier les fiches EP1 et le dossier EP3 <u>si choix</u> « AVEC projet réel d'accueil »...	à l'adresse : SIEC – DEP3 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX
Fin mars 2021	LE SIEC...	vous envoie un mail vous indiquant si vous êtes autorisé(e) OU non autorisé(e) à passer les épreuves après vérification des pièces justificatives transmises...	sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables/spams).
	LE SIEC...	vous envoie votre convocation aux épreuves professionnelles... (les frais de déplacement et de repas ne sont pris en charge ni par le département ni par le SIEC)	sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre boîte mail ainsi que vos courriers indésirables/spams).
Mai 2021	VOUS...	vous présentez aux épreuves professionnelles EP1 et EP3...	dans le centre d'examen indiqué sur votre convocation.
Juillet 2021	LE SIEC...	vous envoie par courrier votre relevé de notes... (aucune publication des résultats sur internet)	à l'adresse postale indiquée lors de votre inscription (important : votre nom doit figurer sur votre boîte aux lettres).